

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00304

**SUIVI DU COMPORTEMENT DE BARRAGES D'EAU POTABLE
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - 2 LOTS - AUTORISATION DE SIGNER
LES MARCHES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160412-D20160030410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

SUIVI DU COMPORTEMENT DE BARRAGES D'EAU POTABLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - 2 LOTS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Pour assurer la réalisation de prestations de suivi du comportement de barrages d'eau potable sur son territoire, Saint-Etienne Métropole a lancé le 15 avril 2016 une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti en 2 lots en vue de la passation de deux accords-cadres à bons de commandes, avec un montant maximum et un opérateur économique.

Cette consultation est allotie de la manière suivante :

- pour le lot 1 : Ondaine et Furan :

- * Barrage de l'Ondenon,
- * Barrage du Cotatay,
- * Barrage de l'Echapre,
- * Barrage des Plats,
- * Barrage du Pas de Riot,

- pour le lot 2 : Gier :

- * Barrage du Couzon,
- * Barrage du Dorlay,
- * Barrage de Soulages,
- * Barrage de la Rive,
- * Barrage du Piney.

Pour chaque lot, le montant maximum est de 175 000 € HT pour la durée du marché soit 4 ans.

Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/01/2017 ou de la notification de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date jusqu'au 31/12/2017.

Chaque accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
2-Prix des prestations	40 %

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} juillet 2016, a désigné comme attributaires les prestataires suivants :

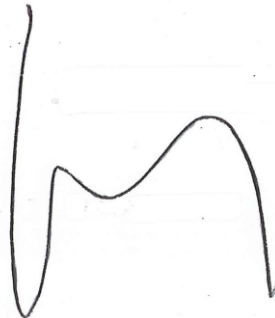
- lot 1 (Ondaine et Furan) : ISL,
- lot 2 (Gier) : Groupement TRACTEBEL INGENEERING & SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les accords-cadres à intervenir avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau potable chapitre 20.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written on a light blue grid background. The signature is stylized, with a tall vertical stroke on the left and a series of connected loops and curves.

Hervé REYNAUD